RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 06291
Numéro SIREN : 524 958 550
Nom ou dénomination : CONVERGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2019 sous le numéro de dépôt 66055

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/66055

Type d'acte : Procès-verbal du directoire
Démission(s) de membre(s) du directoire

Déposant :

Nom/dénomination : CONVERGENCE

Forme juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

N° SIREN : 524 958 550

N° gestion : 2010 B 06291

Copie certifiée conforme
FC / 15/10/2019 16:00:30
N° de dépôt - 2019/66055 / 524958550

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
DEPOT N° 66055
14 OCT. 2019

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6.612.465 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après « **la Société** »)

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 25 JUILLET 2019

Le VINGT-CINQ JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF A NEUF HEURES, le Directoire s'est réuni sur convocation de son Président Monsieur Patrice Ramnout.

Sont présents et ont signé le registre de présence :
- Monsieur Patrice Ramnout ;
- Madame Sandrine Chapchaï ;
- Monsieur Odilio Peixoto.

Monsieur Patrice Ramnout préside la séance en qualité de Président du Directoire.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Odilio Peixoto.

Le président constate que le Directoire réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et que par conséquent il peut valablement délibérer.

Le président ouvre la séance.

Il donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Connaissance prise :

- de la décision de Monsieur Daniel Marquès de démissionner de ses fonctions au sein du Groupe Puissance 5, et en particulier de son mandat de membre du Directoire au sein de la Société ;

- du Procès-verbal de la réunion du Directoire de la société Convergence du 18 juin 2019 dans lequel Monsieur Daniel Marquès a confirmé sa décision de démissionner de ses fonctions dans le groupe Puissance 5 et définissant les mesures consécutives à cette démission ;

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- constatation de la démission de Monsieur Daniel Marquès de ses fonctions de membre du Directoire de la Société ;

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Copie certifiée conforme
FC / 15/10/2019 16:00:30
N° de dépôt - 2019/66055 / 524958550

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Daniel Marquès de ses fonctions de membre du Directoire de la Société

Le Directoire prend acte de la décision de Monsieur Daniel Marquès de démissionner de ses fonctions au sein du Groupe Puissance 5, et en particulier de son mandat de membre du Directoire au sein de la Société tel que cela a été annoncé au Directoire de la Société, puis, réitéré à l'occasion du Directoire de la Société, tel que cela ressort du Procès-Verbal de la réunion du Directoire de la société Convergence du 18 juin 2019.

En conséquence, le Directoire constate la démission de Monsieur Daniel Marquès de ses fonctions de membre du Directoire de la Société qui prendra effet à l'issue de la présente réunion.

Le Directoire prend acte que le nombre de membres du Directoire restant supérieur au minimum requis par la loi et par les statuts, il n'est pas nécessaire de nommer de nouveau membre du Directoire au sein de la Société.

Enfin, le Directoire donne tout pouvoir à Monsieur Patrice Ramnout en tant que Président du Directoire, de porter cette décision à la connaissance du Conseil de Surveillance de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra d'effectuer.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des membres du Directoire.

Monsieur Patrice Ramnout

Monsieur Odilio Peixoto

Sandrine Chapchaï

Copie certifiée conforme
FC / 15/10/2019 16:00:30
N° de dépôt - 2019/66055 / 524958550